

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU  
SAINT-  
QUENTINOIS**

**OBJET**

**CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE -  
Approbation du procès-  
verbal du 2 mars 2020.**

==

**RAPPORTEUR  
M. le Président**

Date de convocation :  
17/06/20

Date d'affichage :  
17/06/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 68

Nombre de Conseillers  
votants : 68

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 JUIN 2020 à 17h00

Par téléconférence.

Sont présent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, Mme Frédérique MACAREZ, M. Jean-Marc WEBER, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Michel BONO, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Alain RACHESBOEUF, M. Arnaud PROIX, Mme Virginie ARDAENS, M. Patrick JULIEN, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Luc COLLIER, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Stéphane LINIER, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Christophe FRANCOIS, M. Damien SEBBE, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Louis SAPHORES, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Thomas DUDEBOUT, M. Olivier TOURNAY.

M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Louis GARDON représenté(e) par M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB

Absent(e)s :

M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Alain BRISON, M. Damien NICOLAS, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique BRY, M. Philippe CAMELLE

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Gérard FELBACQ, M. Yves DARTUS, Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX, M. Julien CALON.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20200623-49906-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 03/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU LUNDI 2 MARS 2020**

Le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 25 février 2020, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 25 février 2020 au 3 mars 2020.

**ORDRE DU JOUR**

- 1**      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
  
- 2**      **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**    Approbation du procès-verbal du 4 février 2020.
  
- 3**                    **FINANCES**                    Approbation du contrat de concession de service public pour l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs.
  
- 4**                    **FINANCES**                    Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Travaux de maîtrise énergétique - Restructuration et extension de la Maison du Parc.
  
- 5**                    **FINANCES**                    Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Travaux d'accessibilité PMR dans les bâtiments intercommunaux.
  
- 6**                    **FINANCES**                    Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Travaux d'interconnexion entre l'unité de distribution du réservoir Choquart et le refoulement de la station de Tour Y Val à Saint-Quentin.
  
- 7**                    **FINANCES**                    Signature de l'avenant 2 de l'ITI.

8	<b>FINANCES</b>	Demande de subvention dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré - Convention d'affaires robonumérique.
9	<b>FINANCES</b>	Demande de subvention dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré - Création d'un parcours pédagogique numérique au sein du parc d'Isle - Approbation.
10	<b>FINANCES</b>	Demande de subvention dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré - Découvrir le patrimoine naturel par l'immersion numérique - Approbation.
11	<b>FINANCES</b>	Demande de subvention auprès de la CAF - Financement de l'achat d'un mobilier de change pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants.
12	<b>FINANCES</b>	Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales de la Direction Générale des Finances Publiques "PayFiP".
13	<b>PREVENTION ET SECURITE</b>	Convention d'accompagnement relative aux interventions sur le domaine public entre GRDF, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.
14	<b>AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE</b>	Vente de l'ancien site industriel TERGAL situé à Gauchy.
15	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Avenants à la convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement 2015-2020.
16	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Reconduction du régime d'aides à la rénovation énergétique des logements privés.
17	<b>EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

- 2 mars 2020 -

- |           |                              |   |
|-----------|------------------------------|---|
| <b>18</b> | <b>TRANSPORTS</b>            | Convention partenariale relative à la sécurité des voyageurs et du personnel de conduite sur le réseau urbain Pastel. |
| <b>19</b> | <b>PERSONNEL</b>             | Modification du tableau des effectifs.  |
| <b>20</b> | <b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> | Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.                                       |

- 2 mars 2020 -

## **PROCES - VERBAL**

Le lundi 2 mars 2020,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 09h00 sur la convocation et sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

### **A L'APPEL**

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE  
M. Ghislain HENRION suppléant de M. Patrick MERLINAT, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Benoît LEGRAND représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Claude VASSET représenté(e) par M. Christophe FRANCOIS, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Monique BRY, Mme Sandrine DIDIER représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT

Absent(e)s :

Mme Agnès POTEL, Mme Myriam HARTOG, Mme Guylaine BROUTIN, M. Philippe LEMOINE, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Philippe CARAMELLE, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY  
Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés : 57

Nombre de conseillers votants : 57

-----

M. BERTRAND – Le quorum est donc atteint. Nous allons pouvoir nous réunir. Tout d’abord, je suis désolé de cette date de fixation et de cet horaire mais, nous sommes tenus de présenter la délibération concernant la Base Urbaine de Loisirs et il était important de pouvoir le faire sans retard.

Délibération 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.**

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

\*

M. BERTRAND – Je vous propose de désigner Thomas DUDEBOUT comme secrétaire et Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Il faut voter, oui.

Pas de questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

C’est donc adopté.

- 2 mars 2020 -

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

### Délibération 2

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **Approbation du procès-verbal du 4 février 2020.**

Rapporteur : M. le Président

Le procès-verbal de la réunion du 4 février 2020 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

\*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ou des remarques ? Sur le PV pas de questions ? Pas de remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

Délibération importante, j'attends que tout le monde puisse être tranquillement installé sur cette délibération.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

**Arrivée de Monsieur Philippe LEMOINE**  
**Arrivée de Madame Marie-Laurence MAITRE**  
**Arrivée de Madame Sylvette LEICHNAM**  
**Arrivée de Madame Carole BERLEMONT**  
**Arrivée de Monsieur Olivier TOURNAY**

-----

### Délibération 3

#### **FINANCES** **Approbation du contrat de concession de service public pour l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs.**

Rapporteur : M. le Président

Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3111-1 et suivants et R.3111-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 septembre 2019 ayant décidé du principe de la passation d'une concession en vue du renouvellement de l'exploitation de la Base urbaine de Loisirs ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à publication le 26 septembre 2019 ;

Vu le procès-verbal de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT du 26 novembre 2019 établissant la liste des candidats admis à présenter une offre et le rapport d'analyse ;

Vu le procès-verbal de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT d'analyse des offres initiales du 10 décembre 2019 et le rapport d'analyse ;

Vu le rapport du Président annexé à la présente délibération, présentant notamment le déroulement de la procédure de passation, la liste des candidats admis à présenter une offre, les motifs du choix du candidat retenu au terme des négociations et l'économie générale du contrat, auquel est annexé notamment le rapport exhaustif d'analyse des offres finales et le projet de convention (y compris toutes ses annexes) ;

Considérant que la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, après examen des garanties professionnelles et financières des candidats, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, a admis, lors de sa réunion en date du 26 novembre 2019, les 3 (trois) candidats ayant remis une candidature à remettre une offre.

La commission, réunie le 10 décembre 2019, a pris connaissance de l'analyse des offres remises par ces trois candidats et a invité l'autorité responsable de la personne publique délégante à mener les négociations avec les trois candidats suivants :

- Société VERT MARINE,
- Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ESPACE RECREA),
- Société EQUALIA.

A l'issue des réunions de négociations et des éléments complémentaires précisant ou faisant évoluer le contenu de leur offre, la proposition finale de la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ESPACE RECREA) est apparue comme présentant le meilleur avantage économique global au regard des critères de jugement des offres hiérarchisés énoncés dans le règlement de la consultation.

En conséquence et conformément à l'article L.1411-7 du Code général des



collectivités territoriales, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le choix du délégataire et sur le contenu du contrat de concession.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le choix de la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ESPACE RECREA) comme Concessionnaire pour l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs ;

2°) d'approuver le projet de contrat et ses annexes à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ESPACE RECREA) pour une durée de huit (8) ans à compter du 15 septembre 2020 ;

3°) d'autoriser à compter de la date de la constitution de celle-ci, le transfert du contrat conclu entre la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR (ESPACE RECREA) à la société dédiée constituée par ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR conformément aux stipulations de l'article 3 du contrat ;

4°) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à la bonne exécution de la convention de concession ;

\*

M. BERTRAND – Je donne dans un premier temps, la parole à Jean-Michel BERTONNET avant de donner la parole à celles et ceux qui le souhaiteraient. Délibération très importante et délibération qui justifie la tenue de ce Conseil aujourd'hui. Jean-Michel BERTONNET.

M. BERTONNET – Merci Monsieur le Président. Le contrat de concession pour l'exploitation de la BUL actuellement en cours avec la société Vert Marine, arrive à échéance le 14 septembre 2020. Le 26 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé le principe de l'exploitation de la BUL par un délégataire. Le 17 juin 2019, les membres de la commission de concession chargés de s'assurer de la mise en concurrence et de retenir les candidats pour la négociation, ont été élus. Cette commission ad-hoc s'est réunie à trois reprises. A l'issue de ces trois séances, trois candidats ont été admis à candidater, déposer une offre et participer à deux tours de négociations : EQUALIA, ADL RECREA, VERT MARINE. A l'issue des négociations, ces trois candidats ont été invités à déposer leur offre finale, qui est celle sur laquelle a porté l'analyse qui vous a été transmise. Le choix s'est fait sur trois critères majeurs : qualité de service rendu aux usagers, pour ce premier critère les offres d'EQUALIA et de RECREA sont jugées satisfaisantes et celle de VERT MARINE, moyennement satisfaisante ; le deuxième critère : qualité du projet de la gestion patrimoniale, pour ce deuxième critère l'offre de RECREA est jugée très satisfaisante, celles d'EQUALIA et de VERT MARINE, satisfaisantes. Qualité, cohérence et fiabilité de l'offre, pour ces derniers critères, les trois offres sont jugées satisfaisantes. A l'issue de cette analyse, l'offre de RECREA apparaît la plus à même de satisfaire aux objectifs que l'Agglo se fixe pour l'exploitation de la BUL, à savoir : repositionner la BUL comme un équipement de loisirs attractif et singulier pour

retrouver un niveau de fréquentation plus élevé ; mettre l'utilisateur au cœur du service et lui assurer une offre qualitative en terme d'accueil, d'activité, d'animation, d'hygiène et d'entretien ; assurer la gestion patrimoniale de l'équipement limitant son vieillissement, la BUL a 10 ans et entre dans une période où l'entretien préventif et permanent est indispensable ; optimiser les consommations énergétiques et les consommations d'eau ; s'intégrer dans le schéma directeur des équipements aquatiques de l'Agglo en cours d'écriture, visant tout particulièrement à s'assurer de l'apprentissage de la natation de tous les enfants à l'entrée en 6ème ; assurer une collaboration active et la construction entre l'Agglo et le délégataire et garantir une offre tarifaire raisonnable. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY a demandé la parole. Je vous en prie.

M. TOURNAY – Merci Monsieur le Président. Bon, ce sera une explication de vote en premier lieu. Vous savez très bien que je suis opposé au principe de délégation de service public. Il n'empêche que, sur ce rapport il y a des choses à dire. Je constate donc, dans le cadre de cette délégation de service public, on va rester sur un investissement très conséquent, un investissement qui est public et qui va donc rester dans les mains d'intérêts privés. Je constate aussi qu'en terme de fonctionnement nous allons passer d'une enveloppe en 2019 qui était de 970 millions d'euros à une enveloppe qui sera en moyenne de 1 180 000 euros par an à la charge de la Communauté d'agglomération, soit une enveloppe de 8,5 millions sur l'ensemble du contrat. On nous dit que la concurrence il n'y a rien de mieux pour trouver le meilleur prestataire, moi ce que j'ai trouvé, c'est que nous avons eu une procédure de mise en concurrence qui était comment dirais-je, boiteuse. Durant la première commission, on nous a présenté trois candidats, en nous expliquant que parmi les trois il y en avait un qui n'était pas tout à fait sérieux, tout au moins le projet n'était pas tout à fait sérieux. On a quand même considéré le fait qu'il fallait le garder pour donner l'illusion que la mise en concurrence était tenable. Ce que j'ai constaté aussi, c'est une présentation que je qualifierais de folklorique, des projets des prétendants à la délégation. Je vais illustrer mes propos par deux exemples. Ainsi, dans les tableaux qui nous ont été donnés, on nous présente un prévisionnel des estimations d'entrées pour la Base Urbaine de Loisirs. VERT MARINE qui était prétendant, annonce un prévisionnel de 330 000 entrées en moyenne par an durant le contrat. Moi j'ai repris le réel, le réel c'est celui qu'on nous a donné l'année dernière donc, c'est le réel pour 2018, il était de 225 000 entrées. Moi, je ne vois pas comment un délégataire peut faire en réel 225 000 entrées par an et pouvoir prétendre arriver l'année suivante à 330 000. Mais, c'est exactement la même chose pour RECREA. RECREA nous annonce 270 000. Bon, moi je vois le différentiel entre ce réel et ce prévisionnel je trouve ça donc relativement folklorique. Donc, je pense que l'on juge sur des critères qui sont plutôt des supputations d'autant plus, qu'on ne tient pas compte des dysfonctionnements passés. Là aussi je m'en explique, durant ces commissions on a analysé des tableaux, on a analysé de la prospective mais on n'est jamais revenu sur les dysfonctionnements passés du délégataire qui est en place actuellement. Deuxième exemple, pour dire que cette présentation est assez folklorique. Là je vais reprendre le cas de VERT MARINE parce que c'est le délégataire qui est en place jusqu'en septembre. Il annonce des moyens suffisants en personnel qualifié. Moi je trouve ça quand même assez savoureux d'avancer ce type d'argument sachant que c'est le même délégataire qui fermait l'accès au toboggan le midi par manque de personnel. Enfin, le dernier point qui me semble étrange dans le cadre d'une délégation de service public, c'est qu'on va avoir une délégation qui elle-même va déléguer à un autre prestataire. Là je parle du bowling et de la restauration. Donc, l'Agglomération n'a vraiment plus du tout la main mise sur cette structure. Dernier point, et là, on rentre de nouveau dans le réel, on n'est plus dans la supputation, c'est sur les tarifs. Alors, j'ai regardé les tarifs de celui que vous nous proposez comme prochain

déléataire. Je constate que globalement, tous les tarifs sont à la hausse, que ça soit celui de l'entrée pour les résidents de l'Agglomération. Donc là, il y aura un nouveau tarif pour les non-résidents, admettons que ce soit plus cher, ça ne me pose pas de problème en soi. Mais, les tarifs pour les adultes, les tarifs pour les enfants, c'est en hausse pour les entrées à la piscine. De même, pour la patinoire, c'est en hausse, l'école de patinage, c'est une hausse aussi.

M. BERTRAND – Ecoutez-bien, il y a 10 centimes de hausse. Donc, c'est bien pour l'avoir à l'esprit, donc je vous demande votre attention. Excusez-moi de vous avoir coupé.

M. TOURNAY – Oui, oui, il y a 10 centimes de hausse ça dépend pour quoi. Quand vous prenez l'école de patinage on passe de 170 euros à 195 euros. C'est pas 10 centimes Monsieur le Président. De même, depuis qu'il y a cette délégation de service public, on nous a dit : « Mais de toute façon il y a la carte famille et donc avec la carte famille c'est pas cher ». Et bien la carte famille, moi je ne la retrouve plus dans la nouvelle présentation des tarifs. Dernier point sur lequel je suis en opposition avec cette délégation de service public, c'est qu'on nous annonce un taux de marge pour le délégataire, bon admettons, à partir du moment où effectivement, c'est un délégataire privé qu'il y a un taux de marge, qui est de 3,8 %. Ce qu'on met moins en perspective et c'est une question que j'avais posée durant la commission à laquelle je n'avais pas eu de réponse, ce sont les marges cachées. Parce que, quand on passe par un prestataire privé, il y a forcément des marges cachées. Donc là, je pense avoir retrouvé, c'est dans le cadre des frais de structures où RECREA prendra 56 000 euros par an de frais de structures c'est-à-dire, de l'argent dont on ne sait pas trop à quoi il sert mais qui repartira vers la maison mère. Voilà, vous l'aurez bien compris, je m'opposerai à cette délibération. Je continue de penser que l'Agglomération a toutes les compétences. Elle le fait très bien avec les autres piscines pour pouvoir gérer cette structure. Je vous remercie.

M. BERTRAND – Qui d'autre veut intervenir ? Non ? Jean-Michel pour répondre.

M. BERTONNET – Oui, concernant l'augmentation tarifaire, puisque là aussi ça ne représente que 10 centimes. Il faut savoir aussi que RECREA augmente sa plage puisque, les autres concurrents sont à 12 ans et RECREA passe à 16 ans et en plus, ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2018. Donc, si on compare avec l'inflation, je pense qu'il n'y a pas de hausse démesurée comme le dit Monsieur TOURNAY. Concernant la fréquentation, l'objectif de planning prévisionnel de 255 000 seulement de RECREA mais, il faut savoir qu'en 2017 on était à plus de 253 000, bon en 2019 bien sûr avec les baisses qu'on a tous les ans on arrivait à 229 000. Donc, ce qui veut dire que la politique de RECREA c'est de relancer justement l'image de la BUL pour attirer beaucoup plus de monde au niveau de cette délégation. Voilà.

M. BERTRAND – Bien, plusieurs choses sur cette délibération importante. La BUL aujourd'hui ça ne va plus et ce depuis bien longtemps. Ce n'est pas faute d'avoir mis en demeure oralement, juridiquement le précédent délégataire VERT MARINE. Je ne sais pas comment une entreprise comme VERT MARINE a pu décider de laisser partir les choses à vau-l'eau, est-ce que c'est une question de management ou pas ? En tout cas ce sont eux qui sont les différents responsables. Quand je vois comment a commencé la BUL, je le dis c'est un projet que je portais avec Pierre ANDRÉ et il a eu entièrement raison d'avoir cette vision des choses, on était parti sur une autre hypothèse et sur une option. Et, c'est pas la rénovation de la piscine de Gauchy, c'est pas celle en cours de la piscine de Saint-Quentin, qui ont fait de l'ombre à VERT MARINE, à la BUL, ni même les autres centres aquatiques, parce que

beaucoup de piscines ce sont mis en centres aquatiques, qui ont également créé une concurrence qui explique ça. Le vrai sujet, c'est l'attractivité due à la politique du précédent délégataire. Il y a un point qui reste toujours d'actualité, c'est la question de Monsieur TOURNAY, de l'accès. Là, ce que nous avons aujourd'hui ce sont des propositions de tarifs. Ensuite, il y aura un débat dans le prochain Conseil communautaire sur les tarifs en eux-mêmes. Je vous le dis très clairement, dans la mesure où les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2018, quand la piscine adulte passe de 4,80 euros à 4,90 euros pour les gens de l'Agglo, honnêtement vous pourrez me dire qu'il y a scandale pour des tarifs qui n'ont pas augmentés depuis clairement 2018 et, on parlera de 2020, honnêtement je crois qu'il faut relativiser. Deuxièmement, il y a un tarif sur lequel je vous ferai certainement des propositions, si les propositions du délégataire restent les mêmes, c'est sur la piscine enfant, parce que là on passerait, d'après leurs propositions de 3,50 euros pour les moins de 12 ans à 3,90 euros. Et là, il faudra qu'on regarde mais, peut-être que je ferai des propositions pour que les tarifs puissent être certainement légèrement, même symboliquement modifiés de façon à ce qu'on ne dépasse pas un peu plus que l'inflation. Patinoire adulte 4,80 euros à 5 euros honnêtement, vous pouvez aller défiler avec des pancartes Monsieur TOURNAY je ne suis pas sûr que vous allez avoir beaucoup de monde derrière vous. Et, quand au bowling qui était un tarif minimum de 2,50 euros qui reste à 2,50 euros. Là aussi, vous pouvez vous élever sur le fait que les tarifs restent les mêmes mais, je pense aussi, qu'il faut être sérieux. En clair, je sais pertinemment que nous sommes élus, je sais pertinemment qu'on est élus dans un endroit où il y a beaucoup de gens qui n'ont pas beaucoup de moyens, il y a des gens qui vont bien à Saint-Quentin, il y a des gens qui vont moins bien. Et, en tout état de cause, il n'est pas question que le tarif d'entrée à la BUL devienne un obstacle. Voilà. C'est aussi simple que ça. Par ailleurs, on a affaire à un délégataire nouveau qui a des références, qui a de vraies références. Alors, pour les chiffres ça ce sont les leurs et c'est à partir de là qu'ils ont fait leur prévisionnel. Je pense sincèrement, qu'il n'aurait pas fallu et qu'il ne faudra pas forcément des tonnes de choses pour que ça reparte à la hausse la BUL. C'est-à-dire, avoir une équipe de management qui soit très impliquée, qui soit à l'écoute, à l'écoute des usagers, qu'ils fassent ce qu'il faut en matière de propreté, qu'ils fassent ce qu'il faut en matière d'accès aux différentes activités et animations. On a tout le potentiel qui est là, il faut juste avoir à la tête des gens qui y croient et qui s'impliquent. Et, si tel est le cas, je suis persuadé que ça repartira à la hausse très rapidement. En tout cas, on ne peut pas rester ni sur une telle pente, ni sur un tel statu quo. Il faut que la BUL reparte de l'avant et c'est dans cet esprit justement que je vous propose moi, d'adopter cette délibération. Par ailleurs, sur la carte famille, je ne sais pas pourquoi vous avez dit ça parce que la carte famille deux adultes et deux enfants soit quatre entrées, elle est à 16 euros c'est-à-dire, 4 euros par personne, ce qui fait même moins cher que le tarif à l'unité pour les adultes. Donc, on a toujours veillé en leur disant de toute façon c'était dans le cahier des charges. On n'est pas à Levallois, on n'est pas à Neuilly, on est à Saint-Quentin donc, les tarifs doivent être en rapport. Et encore une fois, l'idée de départ qu'avait Pierre ANDRÉ, elle reste toujours valable. L'accès à la BUL ne doit pas être freiné par une question tarifaire. Et ensuite, on aura je le redis, dans un prochain Conseil d'agglomération, on aura une délibération spécifique là-dessus. Monsieur TOURNAY ? Non ? D'accord.

Donc sur le principe du choix du délégataire il n'y a pas d'autres interventions ? Non ? Alors je vous propose d'adopter le contrat concession de service public pour l'exploitation de la Base Urbaine de Loisirs.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

C'est donc adopté. Je vous remercie.

Délibération très très importante qui justifiait en soi la tenue de ce Conseil mais, on en a profité pour mettre d'autres délibérations à l'ordre du jour notamment, des demandes de subventions de façon à ce qu'il n'y ait pas le moindre retard et tout ceci étant de nature à nous faire gagner deux mois sur les dossiers de subventions.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 62 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN.

-----

#### Délibération 4

#### FINANCES

#### **Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Travaux de maîtrise énergétique - Restructuration et extension de la Maison du Parc.**

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise va entreprendre le projet relatif à la restructuration et l'extension de la maison du parc.

Le coût global de l'opération est estimé à 858 980,05 € HT soit 1 030 776,06 € TTC.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local instruit par la Préfecture de l'Aisne, au titre des travaux liés à la maîtrise énergétique du bâtiment. Les dépenses éligibles s'élèvent à 215 583,01 € HT soit 258 699,61 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de la Préfecture de l'Aisne pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

\*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

-----

#### Délibération 5

#### FINANCES

#### **Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Travaux d'accessibilité PMR dans les bâtiments intercommunaux.**

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise s'est engagée dans des travaux d'accessibilité des bâtiments intercommunaux sur différents sites notamment la piscine Jean Bouin ou encore le Parc d'Isle.

Le coût global de l'opération est estimé à 383 808,40 € HT soit 460 570,08 € TTC.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local instruit par la Préfecture de l'Aisne. Le plan de financement prévisionnel est joint en annexe.

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sont inscrits aux budgets des exercices correspondants.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de la Préfecture de l'Aisne ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

\*

M. BERTRAND – Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

#### Délibération 6

#### FINANCES

#### Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Travaux d'interconnexion entre l'unité de distribution du réservoir Choquart et le refoulement de la station de Tour Y Val à Saint-Quentin.

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable de l'Agglomération, des aménagements de secours, à mettre en place en cas d'avarie, ont été étudiés pour l'ensemble des champs captant.

Des travaux d'infrastructures sont proposés afin de sécuriser en grande partie le champ captant de Tour Y Val à savoir la pose d'une canalisation DN300/400 mm sur environ 2800 ml en zone urbaine, comprenant des traversés sous ouvrages (canal, rivière et voies SNCF).

Le coût global de l'opération est estimé à 2 000 000 € HT soit 2 400 000 € TTC.

Ce projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local instruit par la Préfecture de l'Aisne. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Artois Picardie : 500 000,00 €

- Aisne Partenariat Investissement : 500 000,00 €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 400 000,00 €
- Autofinancement (CASQ) : 600 000,00 €

La collectivité s'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de la Préfecture de l'Aisne pour le financement partiel des prestations susvisées ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

\*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est donc ouvert, le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

Délibération 7

### **FINANCES**

#### **Signature de l'avenant 2 de l'ITI.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le 17 décembre 2015, la Région Picardie et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin ont signé la convention relative à l'Investissement Territorial Intégré (ITI) « Contribuer au développement d'une approche urbaine intégrée, durable et solidaire » dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Picardie 2014-2020.

Le montant de la dotation FEDER/FSE a été réparti sur les axes suivants :

- Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes ;
- Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion ;



- Favoriser la mutation vers une économie décarbonée ;
- Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie ;
- Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences ;
- Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables ;
- Assistance technique FEDER.

Après trois ans de mise en œuvre de l'ITI, et au regard des nouveaux besoins, une actualisation de la déclinaison opérationnelle de la stratégie apparaît nécessaire. Le présent avenant vise donc à prendre en compte ces nouveaux besoins et modifie la ventilation par axe du PO FEDER-FSE Picardie 2014-2020 de l'enveloppe indicative dédiée à l'organisme intermédiaire.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président à signer tous documents relatifs à la convention de mise en œuvre de l'ITI, dont l'avenant n°2.

\*

M. BERTRAND – Comme ça relève de la Région je donne la parole à Roland RENARD et moi je ne prendrai pas part au vote.

M. RENARD – Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la signature de l'avenant n°2 de l'ITI. Comme vous le savez on a signé en décembre 2015 avec la Région une convention relative à la mise en œuvre de l'investissement territorial intégré dans le cadre du programme opérationnel du FEDER. Cette convention définit le cadre financier et administratif de l'attribution des fonds européens avec des enveloppes indicatives maximales qui sont réévaluées en fonction des besoins des territoires et des opérations éligibles. Trois ans après la mise en œuvre de l'avenant 1 qui a permis d'ouvrir l'axe 2, renforçant l'accès au numérique, la Région propose une nouvelle ventilation des fonds et, vous trouverez donc en annexe, la délibération portant sur ces évolutions. Par conséquent, nous parviendrons à la fin du programme à une consommation proche de 73 % par rapport à l'enveloppe initiale et, à 92 % par rapport à l'avenant n°2. Il vous est donc demandé d'approuver cet avenant.

Y a-t-il des questions et des remarques par rapport à cela ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

-----

Délibération 8

**FINANCES**

**Demande de subvention dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré -  
Convention d'affaires robonumérique.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Dans le cadre de la stratégie de développement économique du territoire initiée en 2013 autour de la robonumérique, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois organise la convention d'affaires Robonumérique avec les ambitions suivantes :

- Afficher, à l'échelon national et international, le leadership de notre territoire dans le secteur de la Robonumérique,
- Affirmer et amplifier la dynamique autour de ce secteur d'activité,
- Mettre en relation les acteurs économiques afin de favoriser la création de synergies.

Le coût global de l'opération, pour les deux prochaines éditions, est estimé à 420 200 € HT soit 504 240 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré à hauteur de 252 120 € (soit 60 %) ;
- Région Hauts-de-France (OTEN) à hauteur de 20 000 € (soit 4,76 %) ;
- Autofinancement (CASQ) à hauteur de 148 080 € (soit 35,24 %).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER ainsi que de tout autre financeur potentiel ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

\*

M. BERTRAND – C'est toujours vous Monsieur RENARD, c'est toujours de l'ITI, ça relève toujours de la Région.

M. RENARD – Oui. Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre de l'investissement

territorial intégré, ce dont je viens de parler. C'est une convention d'affaires robonumérique. Nous allons donc solliciter la Région et le FEDER pour trois subventions. Ces dossiers ont reçu un avis favorable du comité partenarial d'engagement local qui s'est réuni le 20 février dernier. La première subvention sollicitée permettra l'organisation de deux prochaines éditions de la convention d'affaires robonumérique. Si Frédérique veut dire deux mots.

Mme MACAREZ – On se prépare comme chaque année ; convention d'affaires qui fonctionne bien mais, en dehors de la convention d'affaires, c'est surtout les entreprises de la robonumérique qui se portent bien à Saint-Quentin, puisque rien que pour les intégrateurs aujourd'hui, on compte 300 emplois et des entreprises qui continuent à recruter et qui peinent à recruter parce qu'elles ont besoin de main-d'œuvre formée.

M. RENARD – Oui, le montant de la subvention du FEDER est à hauteur de 252 120 euros et notre participation sera à hauteur de 148 080 euros. Il vous est donc proposé d'autoriser la signature pour la demande de cette subvention et d'adopter le plan de financement prévisionnel.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Il n'y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 1 voix contre, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

-----

## Délibération 9

### FINANCES

#### **Demande de subvention dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré - Création d'un parcours pédagogique numérique au sein du parc d'Isle - Approbation.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite développer des outils numériques et applications sur le thème du patrimoine naturel et du parc animalier situé dans le parc d'Isle. L'objectif de cette opération est de créer un parcours pédagogique numérique sur le site de façon à apporter, aux visiteurs et usagers, des informations complémentaires. Cette opération se décline en plusieurs actions, à savoir :

- Des visites virtuelles et du streaming vidéo destinés à présenter des zones difficilement accessibles ou confinées pour les animaux ;
- Des espaces WI-FI au sein du parc d'Isle afin de profiter pleinement des outils numériques mis à la disposition des usagers ;
- Création de l'application Isle n Go pour présenter les animaux et le patrimoine naturel du parc.

Le coût global de l'opération est estimé à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré à hauteur de 57 000 € (soit 38 %) ;
- Autofinancement (CASQ) à hauteur de 93 000 € (soit 62 %).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER ainsi que de tout autre financeur potentiel ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

\*

M. BERTRAND – C'est toujours vous.

M. RENARD – Pareil, il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre de l'investissement territorial intégré, création d'un parcours pédagogique numérique pour le Parc animalier. Cette deuxième subvention permettra la création d'un parcours numérique au Parc d'Isle avec notamment, la possibilité d'organiser des visites virtuelles pour les zones difficiles d'accès où les animaux sont confinés, des zones wifi à destination des usagers, une application pour présenter les animaux et les différentes zones du Parc. Le coût de l'opération est estimé à 150 000 euros HT et nous sollicitons une subvention de 57 000 euros. L'autofinancement sera à hauteur de 93 000 euros. Si Denise veut dire quelque chose.

Mme LEFEBVRE – C'est expliqué brièvement mais, bien sûr que toutes ces nouvelles structures vont pouvoir encore faire connaître aussi la réserve naturelle parce que, la réserve naturelle n'est pas accessible au public et par ce biais, toutes ces créations numériques vont permettre aux habitants, aux visiteurs de pouvoir s'intégrer dans cette nouvelle application.

M. RENARD – Bien. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Oui je vous remercie. C'est là aussi une explication de vote, je voterai contre cette subvention. Je trouve qu'il y a une tendance depuis quelques années à dénaturer ce Parc. On a commencé par y mettre des animaux en cages, on commence à y mettre des activités payantes et maintenant, on veut passer d'un espace naturel à un espace numérique. Je crois qu'il y a un vrai leurre dans cette notion d'accès au « tout numérique » et je vois qu'il y a une question d'obsolescence. Là, on va dépenser 180 000 euros dont 62 % seront à la charge de la Communauté d'agglomération. On sait très bien que dans quelques années ce qu'on va installer sera déjà obsolète. Voilà, moi je ne vois pas d'intérêt conséquent, on peut faire de la pédagogie mais on n'est pas obligé de passer par cette réalité virtuelle. Après sur une question de forme, vous voulez mettre en place une application. Il faudra qu'on m'explique le nom de cette application Isle n Go, j'avoue je ne comprends pas.

M. RENARD – Denise.

Mme LEFEBVRE – L'application Isle n Go c'est style Pokémon. Je pense que tous les jeunes adorent ce style d'application et ça va être à la fois ludique et pédagogique. Elle portera des connaissances au public sur la réserve naturelle notamment, à laquelle ils n'ont pas accès aujourd'hui et franchement, je pense que c'est une très bonne solution. Après, l'équipement de la Maison du Parc avec des tablettes tactiles, avec un grand tableau numérique, les scolaires en font déjà l'application dans les écoles et, c'est un plus encore pour rentrer dans tout ce qui est réserve naturelle.

M. RENARD – Bien, les explications ne suffiront pas à convaincre Monsieur TOURNAY. Mais je ne suis pas encore en cage Monsieur TOURNAY.

M. BERTRAND – Il ne le sera jamais.

M. RENARD – Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 59 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN.

-----

Délibération 10

**FINANCES**

**Demande de subvention dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré -  
Découvrir le patrimoine naturel par l'immersion numérique - Approbation.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois envisage de se doter d'équipements numériques et de créer une espace scénographique au sein du parc d'Isle. Cette opération vise à remplir différents objectifs à savoir :

- La sensibilisation des publics scolaires sur les problématiques de préservation de l'environnement
- L'information des usagers sur la richesse du patrimoine naturel de l'agglomération
- La découverte de zones difficilement accessibles via les outils numériques.

L'action consiste à mettre en place des outils de sensibilisation et d'information à rôle éducatif sur les différents sites constituant le patrimoine naturel de l'agglomération. Par ces termes, il convient de citer le parc d'Isle, la réserve naturelle nationale des marais d'Isle, le parc animalier, la Somme et ses affluents.

Ces équipements seront complémentaires à la découverte du parc in situ où il sera possible d'appréhender plus aisément des problématiques liées à la biodiversité via des espaces sensoriels, des dispositifs audiovisuels et immersifs ou encore des manipulations interactives.

Le coût global de l'opération est estimé à 360 000 € HT soit 432 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré à hauteur de 136 800 € (soit 38 %) ;
- Autofinancement (CASQ) à hauteur de 223 200 € (soit 62 %).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à solliciter les subventions correspondantes auprès du FEDER ainsi que de tout autre financeur potentiel ;

2°) d'adopter le plan de financement prévisionnel ;

3°) d'autoriser M. le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles, délégué par arrêté de M. le Président, à signer tous documents ou

conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

\*

M. BERTRAND – Le 10, toujours vous.

M. RENARD – La troisième subvention sollicitée dans le cadre de l'ITI, concerne la mise en place d'outils numériques de sensibilisation et d'information sur l'environnement et le patrimoine naturel de notre territoire. Le coût global de l'opération est estimé à 360 000 euros et nous sollicitons une subvention de 136 800 euros. Le taux de financement de l'Agglo sera de 223 200 euros. Denise a-t-elle quelque chose à ajouter ?

Mme LEFEBVRE – Ça complète ce que j'ai dit auparavant, c'est toute une infrastructure nouvelle.

M. RENARD – Tout à fait. Y a-t-il des remarques ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Oui je vous remercie. Oui une remarque, même constat qu'au précédent rapport. Là, je vois qu'il y a des gens qui s'investissent dans le cadre de la majorité parce qu'il y a la question d'urgence climatique. Et d'un autre côté, là vous nous proposez des projets totalement fondés sur le numérique donc, le numérique a un coût environnemental extrêmement important, on le sait tous. Et donc, de dire que l'on va sensibiliser sur les problématiques de préservation de l'environnement avec du numérique, je trouve que c'est un non-sens, je voterai donc contre également.

M. RENARD – Nous avons bien compris Monsieur TOURNAY. Y a-t-il d'autres interventions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

Le rapport est adopté.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 59 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN.

-----

Délibération 11

**FINANCES**

**Demande de subvention auprès de la CAF - Financement de l'achat d'un mobilier de change pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants.**

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois souhaite changer le mobilier de la salle de change de son équipement d'accueil de jeunes enfants, A Petits Pas, situé à Aubigny-aux-Kaisnes. Ce nouvel aménagement répond à un réel besoin de mise aux normes permettant de gagner en ergonomie et de répondre aux obligations d'hygiène.

Le coût de cet investissement s'élève à 4 279 € HT. Un financement est escompté à hauteur de 40 % soit 1 712 €. La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'engage à prendre en charge la partie non couverte par la subvention.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ci-dessus exposée ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de la CAF et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

\*

M. BERTRAND – Pour la crèche à Petits Pas à Aubigny-Aux-Kaisnes.

Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.



-----

Délibération 12

**FINANCES**

**Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales de la Direction Générale des Finances Publiques "PayFiP".**

Rapporteur : M. le Président

Vu le décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2018-689 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne.

Le service de paiement en ligne de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), dénommé PayFip, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par carte bancaire ou par prélèvement unique, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire pris en charge par le comptable public. Ce service d'encaissement des produits de la collectivité sera sécurisé et répondra à une démarche continue de modernisation de l'administration et du service rendu.

L'utilisation du service proposé par la DGFIP nécessite la signature entre ces deux parties d'une convention d'adhésion. La convention a pour objet de fixer le rôle de chacune des parties et les modalités d'échanges de l'information entre elles.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accepter l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales de la DGFIP « PayFip » ;

2°) d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion avec la Direction générale des Finances publiques.

\*

M. BERTRAND – Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 13

**PREVENTION ET SECURITE**  
**Convention d'accompagnement relative aux interventions sur le domaine public entre GRDF, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin.**

Rapporteur : M. le Président

Une convention avait été conclue en 2015 avec GRDF, la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin afin d'organiser le repérage des réseaux de gaz lors des travaux effectués sur le domaine public.

Le procédé de repérage systématique en présence de GRDF ayant donné de bons résultats, il est demandé au Conseil de proroger ladite convention dont les caractéristiques principales seraient les suivantes :

1. Accompagnement des intervenants de la Ville de Saint-Quentin et de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois à la réalisation du marquage-piquetage pendant une période supplémentaire de douze mois, le temps de faire un tuilage sur les chantiers ;

2. Organisation de réunions de formation par GRDF pour les personnels des deux collectivités intervenant sur la voie publique ;

3. Organisation d'un forum sécurité par GRDF avec tous les intervenants (personnels des collectivités, entreprises,...) courant septembre 2020.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'adopter le principe de renouvellement de la convention ci-annexée ;

2°) d'autoriser M. Le Président à signer ce document et à accomplir toutes formalités en résultant.

\*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est donc ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 64 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, M. Olivier TOURNAY.

-----

#### Délibération 14

### **AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE** **Vente de l'ancien site industriel TERGAL situé à Gauchy.**

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil communautaire a approuvé, par délibération du 16 décembre 2019, la cession du terrain TERGAL au Groupe BLONDEL. Cette délibération fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Amiens, introduit par la société APRC. Ce recours a été assorti d'un référé suspension, lequel a été rejeté par une ordonnance rendue le 18 février 2020 par le Tribunal administratif d'Amiens.

C'est dans ce contexte que la présente délibération de précaution a pour objet de réitérer le consentement du Conseil communautaire aux fins de cette vente.

L'Agglomération est propriétaire, depuis le 13 septembre 2018, de la friche TERGAL, située à GAUCHY et cadastrée section AH n°142, 143, 252 et 239. Ce site a été acheté dans le but de reconvertir cette friche industrielle en un nouveau projet d'activités économiques. En vue d'une revente de ces parcelles (hormis une partie de la parcelle 239, conservée par la Communauté d'agglomération car nécessaire à la desserte de la station d'épuration), l'Agglomération a saisi les services des Domaines, lesquels ont estimé la valeur vénale du terrain à 165 700 € par décision du 12 novembre 2019.

A l'issue de l'analyse des deux projets d'achats soumis à l'Agglomération, il est apparu que l'offre de la société Blondel Logistique, membre du groupe BLONDEL, était la plus intéressante financièrement (180.000 euros) mais également la mieux adaptée aux enjeux tenant au déploiement de l'activité industrielle et économique sur le territoire de la Communauté d'agglomération par la création d'un entrepôt logistique de dernière génération, tout en portant une attention particulière à la dimension environnementale. Ce projet permettra donc d'assurer un développement économique et industriel pérenne sur ce site, actuellement désaffecté. Il s'inscrit ainsi parfaitement dans l'objectif de « maintien, extension ou accueil des activités économiques » visé par les articles L.210-1 et L.300-1 du Code de l'urbanisme.

Les conditions de la vente envisagée sont les suivantes :

- Intégralité des parcelles cadastrées section AH n°142, n°143, n°252 et partie de la parcelle n°239, conservée par la Communauté d'agglomération car nécessaire à la desserte de la station d'épuration ;
- Prix de 180.000 euros ;
- Possibilité de substitution au profit d'une filiale ;
- Pas de garantie du vendeur sur l'état du sol et du sous-sol ;

- Conditions suspensives de droit commun (obtention d'un financement ; délivrance des autorisations administratives définitives).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'annuler la délibération du conseil communautaire n°46 en date du 16 décembre 2019 ;

2°) d'approuver la cession des parcelles cadastrées AH n°142, AH n°143, AH n°252 et AH n°239 (pour partie) situées rue Claude Mairesse – La Biette – Chemin de la Biette à GAUCHY (02430), moyennant le prix principal de cent quatre-vingt mille euros (180.000 €) au profit de la société Blondel Logistique, membre du groupe BLONDEL ;

3°) d'autoriser M. le Vice-Président en charge de l'aménagement et des politiques contractuelles à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris la promesse de vente.

\*

M. BERTRAND – S'agissant de l'aménagement du territoire je vais laisser Roland RENARD, qui avait signé le document officiel, vous en rappelez les termes.

M. RENARD – Oui Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit de la vente de l'ancien site industriel TERGAL situé à Gauchy. L'essentiel est bien sûr dans cette délibération, il y a un recours aussi et par précaution je vais vous demander de bien vouloir confirmer le vote du 16 décembre 2019 sur ce dossier qui ne présente pas de difficultés. Nous avons deux propositions, nous avons retenu la meilleure pour le territoire, tant en termes d'aménagement que de développement économique et satisfaisante financièrement. Cette friche industrielle a causé beaucoup de soucis aux riverains. Nous avons décidé de maîtriser son devenir en l'achetant et en pouvant déterminer à quoi elle ressemblerait dans quelques mois, c'est donc chose faite. Il vous est donc proposé d'annuler la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2019, d'approuver la cession de ces parcelles au prix de 180 000 euros à la société Blondel Logistique, membre du Groupe Blondel et de nous autoriser à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Il n'y en pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

M. BERTRAND – C'est juste que maintenant de toute façon, pas quasi systématiquement mais, ceux qui ne sont pas retenus engagent des actions. Donc, c'est l'air du temps qui est ainsi fait donc, ça permet de reconfirmer juridiquement.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Patricia KUKULSKI, M. Olivier TOURNAY.

- 2 mars 2020 -

-----

Délibération 15

**EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**Avenants à la convention de délégation de compétence en matière d'aides au logement**  
**2015-2020.**

Rapporteur : M. le Président

L'Agglomération est titulaire d'une délégation de compétence de la part de l'Etat en matière d'aides au logement, consentie le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette délégation lui permet de décider de l'attribution des aides publiques (à l'exception des aides de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Cette délégation comprend également la gestion des aides à habitat privé avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Chaque année, la programmation évolue dans le cadre de la délégation générale de compétence des aides à la pierre, mais aussi en matière de gestion des aides à l'habitat privé, fixant ainsi des objectifs annuels et définissant des dotations pour le territoire de gestion de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces et effectuer toutes formalités afférentes à la sollicitation et à la mise en œuvre de la délégation susvisée.

\*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

Délibération 16

**EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**Reconduction du régime d'aides à la rénovation énergétique des logements privés.**

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et pour encourager la rénovation du parc privé ancien, l'Agglomération du Saint-Quentinois a approuvé le 26 mars

2019 l'élargissement des conditions d'attribution du Bonus Energie mis en place par la collectivité en juin 2017, sous forme d'un pourcentage différencié selon les ressources des propriétaires :

- 5 % du montant HT des travaux (plafonnés à 20 000 €) pour les propriétaires modestes, soit une aide maximale de 1 000 € ;
- 10 % du montant HT des travaux (plafonnés à 20 000 €) pour les propriétaires très modestes, soit une aide maximale de 2 000 €.

Pour cette année 2020, il est proposé de reconduire le Bonus Energie de la même manière, et de porter le montant de travaux subventionnables à 30 000 € pour les projets éligibles au déplafonnement de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cela concerne les projets qui répondent à ces trois conditions :

- Les logements devront être en étiquette G ou F du diagnostic de performance énergétique avant travaux ;
- Les projets doivent permettre un gain énergétique de 35 % ;
- Les travaux doivent permettre de gagner a minima deux étiquettes du diagnostic de performance énergétique.

Le règlement précise également que pour les dossiers faisant l'objet de subventions complémentaires, telles que celle d'Action Logement, mise en place fin 2019, le Bonus Energie pourra être écrêté pour éviter qu'il ait des cas de surfinancement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la mise en place du nouveau règlement du Bonus Energie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer le règlement et tous documents permettant sa mise en œuvre.

\*

M. BERTRAND – Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 17

**EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**Approbation des bénéficiaires du Bonus Énergie.**

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 26 mars 2019 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 3 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 2 513 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

\*

M. BERTRAND – Des interventions ?

Le scrutin est ouvert, nous aidons trois propriétaires. Le scrutin est clos.

C'est donc adopté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

## Délibération 18

### **TRANSPORTS**

#### **Convention partenariale relative à la sécurité des voyageurs et du personnel de conduite sur le réseau urbain Pastel.**

Rapporteur : M. le Président

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), l'Agglomération du Saint-Quentinois veille à développer une mobilité durable fondée tant sur l'efficacité du service de transport que sur le climat de confiance et de tranquillité publique des usagers et du personnel de conduite sur le réseau de bus urbains Pastel.

Afin de prévenir les incivilités en tout genre (nuisances, comportements déplacés, agressions, harcèlements, infractions tarifaires...) et de mettre en place des actions de communication et de sensibilisation sur l'ensemble du réseau, l'Agglomération du Saint-Quentinois propose la mise en place d'un partenariat avec la société Transdev Mobilités du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, au travers du Service Médiation Sociale et Familiale.

Ainsi, grâce au renforcement de la présence des médiateurs de la Ville de Saint-Quentin à bord des véhicules du réseau Pastel, ce service de proximité permettra de désamorcer les conflits et d'effectuer un travail de pédagogie efficace, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la préservation du « vivre ensemble » dans les transports en commun.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la conclusion de la convention de partenariat entre Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, l'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, selon les modalités fixées au présent rapport ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer ce document et à effectuer toute formalité afférente.

\*

M. BERTRAND – Vous savez, ce que j'avais indiqué c'est que notamment dans un nouveau règlement il est évident que toute personne qui s'en prendra à des passagers ou à des conducteurs devra faire l'objet de mesures d'interdictions, certes temporaires, mais en tout cas, fermement appliquées. Monsieur TOURNAY pardon, on ne vous avait pas vu.

M. TOURNAY – Oui, voilà. Juste pour comprendre ce rapport, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un effet d'annonce mais, on ne parle pas du nombre de médiateurs qui seront intégrés à ce dispositif et encore moins de la quotité horaire. C'est-à-dire que pour savoir quel impact ce rapport va avoir, on pourrait peut-être savoir sur le nombre d'heures qui vont être dévolues à cette mission.



M. BERTRAND – Sur les transports, sur le nombre de médiateurs c'est dans la convention ? On l'a ça ? Gilles GILLET n'est pas là. Si, si il est là Gilles.

M. GILLET – Si, Si.

M. BERTRAND – J'ai du mal à regarder à droite moi aujourd'hui, entre Monsieur TOURNAY et Gilles GILLET, ils sont du même côté.

M. GILLET – Si, si, je suis toujours là. On n'a pas d'informations sur le nombre de médiateurs mais bon, c'est une action qui fonctionnait bien jusqu'à présent. C'est-à-dire que, quand ils sont en tournée dans les quartiers, ils utilisent les bus donc, ça fait une présence dans les bus et quand il y a un besoin spécifique par Pastel ils répondent immédiatement à la demande. Donc, à certains moments ça peut être un médiateur, à d'autres moments ça peut être trois ou quatre médiateurs qui viennent, s'il y a urgence.

M. BERTRAND – De toute façon, il n'y a pas de limite, ça relève aussi là davantage de la politique de la Ville mais donc, il n'y a pas de limite qui est apportée en la matière.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

-----

#### Délibération 19

#### PERSONNEL

#### Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. le Président

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer le poste suivant :

- 1 poste de technicien territorial
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives (APS) pour exercer les fonctions de directeur d'exploitation des équipements aquatiques.

Rattaché à la Direction des Ressources et de l'Ingénierie Communautaires, il assure l'exploitation et la sécurité des deux piscines communautaires. Dans ce cadre, aidé des moyens humains, matériels et financiers mis à sa disposition, il coordonne, anime, suit et contrôle l'activité de ces deux équipements.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- Encadrer l'ensemble des agents des piscines,
- Proposer à la direction le développement et la planification des activités, en cohérence avec les orientations stratégiques de la collectivité,
- Organiser et garantir la continuité du service et la qualité de l'accueil des usagers,
- Elaborer et mettre en œuvre les Plans d'Organisation de la Surveillance et des Secours,
- Préparer, proposer et assurer le suivi du budget des piscines, conjointement avec le Référent Administratif et Financier de la direction.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs des APS. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire du BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation. Il devra maîtriser la réglementation des établissements recevant du public, posséder une bonne connaissance des modes de fonctionnement des partenaires (services déconcentrés de l'État, Éducation nationale, associations, universités, office municipal des sports, sociétés sportives professionnelles, entreprises, etc.) ainsi que des procédures d'alerte et de secours incendie, extincteurs, gaz, alarmes, etc...

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 372 et 597 (grille des éducateurs des APS) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'éducateur des APS.

Par ailleurs, suite aux avis émis par les commissions administratives paritaires du 14 février 2020 et afin de permettre les nominations correspondantes, il convient de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 5 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'ingénieur.

Les postes occupés antérieurement par les agents seront supprimés lors d'une séance ultérieure du conseil, après avis du comité technique compétent.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

- 2 mars 2020 -

\*

M. BERTRAND – Alors, c'est des créations de postes suite aux promotions internes et avancements. C'est pas des « en plus », c'est suite aux mouvements internes et aux avancements de grades.  
Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

-----

#### Délibération 20

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.**

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu, ci-annexé, des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

\*

M. BERTRAND – Y a-t-il des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

-----

M. BERTRAND – Je voulais vous informer mes chers collègues d'une triste nouvelle, un agent de l'Agglo, Maryse CARLIER qui était assistante de Martine BIENAIME aux Services Techniques, s'est battue contre la maladie mais cette maladie a fini par l'emporter cette nuit. Nous pensons à sa famille, à ses proches, et aussi à sa fille qui travaille également à l'Agence

de l'Eau et de l'Assainissement, ainsi qu'à l'ensemble de ses collègues. Je vais demander à Matthieu GRESSIER de bien vouloir lui transmettre nos condoléances à la fois à sa fille, à sa famille et à ses proches.

Mes chers collègues, c'est le dernier Conseil d'Agglo de cette mandature. Je voulais vous signaler que c'est la dernière fois que je préside le Conseil de communauté. Si les électeurs nous font confiance je ne présiderai plus, je ne serai pas candidat la prochaine fois à la présidence du conseil de Communauté d'agglomération. J'ai assumé cette fonction avec beaucoup d'engagement, avec beaucoup de plaisir, soucieux de l'équilibre entre la Ville Centre et l'ensemble des communes rurales, comme je l'ai toujours fait dans toutes mes fonctions mais, je pense que l'on est au début d'un nouveau mandat, à l'aube d'une nouvelle décennie et, il est important qu'il y ait une clarté totale sur ce qui s'accomplira dans les prochaines années. Ce sont les Saint-Quentinois qui décideront qui ils enverront au Conseil de communauté, mais, si comme je le pense, et comme je le souhaite, c'est la liste sur laquelle je figure avec Frédérique MACAREZ, je souhaite que ce soit le Maire de Saint-Quentin qui puisse présider cette instance. C'est une question de cohérence, surtout qu'en plus, Frédérique est dans la même logique que Pierre ANDRÉ et moi-même. C'est-à-dire, veiller à chaque fois à ce que l'ensemble des communes rurales se sentent bel et bien associées à l'ensemble des décisions qui sont prises. C'est dans cet esprit que l'on a toujours travaillé. En faisant en sorte qu'une opposition qui, quand elle est porteuse de propositions, doit être entendue, qui, dans tous les cas de figure doit être respectée et c'est vraiment dans cet état d'esprit. Pourquoi je prends cette décision. Je prends cette décision parce que je ne vous le cacherai pas, dans les mois qui viennent il y aura également des échéances importantes, régionales notamment, que cela me demandera beaucoup d'implication et que vous me connaissez si je ne peux pas faire les choses comme je l'entends, je préfère dans ces cas-là prendre du champ. En revanche, je postulerais pour être membre de l'exécutif et continuer à être Vice-Président de cette instance, dans des fonctions qui seront précisées par le prochain exécutif, si jamais j'appartiens à la majorité de cet exécutif. Donc, oui je souhaite rester Vice-Président parce que, je souhaite, dans ce territoire, continuer à y apporter à la fois mon expérience et certainement ma force d'engagement et de conviction, mais, pour être Président cela demande un engagement supplémentaire que je ne suis pas sûr d'avoir à 100 %. Donc, je préfère vous le dire dès maintenant, et encore une fois en toute transparence, et avant. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec certains d'entre vous. En cours de mandat, après mon élection à la Présidence de la Région je pensais qu'il fallait continuer à assumer ces fonctions. A la veille d'un nouveau mandat, je pense qu'il est préférable de faire preuve de clarification et d'une totale transparence en la matière. Donc, le prochain Conseil si vous souhaitez que je sois Vice-Président ce sera avec plaisir mais, je ne serai plus Président de cette instance que j'ai appréciée ô combien. Il restera des chantiers très importants devant nous, en matière de développement économique. Enfin, aujourd'hui, que ce soit dans la Région ou ici, les chiffres du chômage baissent mais pas assez à mon goût, et nous aurons certainement à prendre de nouvelles initiatives. Il y a le dossier du port, le dossier de l'Arena, le dossier Maréchal Juin, très important pour notre territoire, l'arrivée Euratechnologies, le Parc animalier mais, quand je vois aujourd'hui la façon dont s'est transformé le Parc animalier, la façon dont le Circuit a continué à se transformer, je me dis que ce territoire a beaucoup d'atouts et que je continuerai à y apporter toute ma contribution pour qu'il puisse continuer à être aussi respecté et en développement. Respecté, parce que nous savons pertinemment que dans les années qui viennent, il faudra faire attention. Faire attention à ce qu'il n'y ait pas une métropolisation à outrance de notre territoire. Autrement dit, Lille, Amiens, c'est important, nous avons besoin de ces locomotives mais, on a besoin que les Villes moyennes et que les territoires ruraux, autour de ces Villes moyennes, puissent continuer à avoir toute leur place. Ce sera le débat, ce

sera le combat pour les services publics, vous le savez. Que ce soit dans mes fonctions ministérielles, j'ai toujours évité que le Saint-Quentinois ne soit dépecé au profit notamment d'une rationalisation des cartes administratives, bien souvent départementales. Mais, j'en ai marre de voir une Ville comme Saint-Quentin la plus importante de l'Aisne, la deuxième de Picardie, être parfois sacrifiée parce que nous sommes toujours sur cette règle que la Préfecture devait être au maximum à une journée de cheval du point le plus éloigné, ça nous a trop pénalisé. Je voudrais qu'on prenne en compte la force démographique et la force économique. C'est pour ça que reviendra encore une fois sur la table le dossier de la structuration d'un espace, je ne crois plus aux fusions, même si nous avons eu la chance de réussir vraiment une fusion et, je remercie Roland et tous les élus de la Communauté de communes de Saint-Simon, de l'état d'esprit qui a été le nôtre, pour justement avancer dans cette direction ensemble, on a réussi. Avec d'autres territoires plus éloignés, très différents ce sera certainement compliqué, surtout que se posera toujours la question de la fiscalité mais, en tout état de cause, je suis intimement convaincu qu'on aura besoin de structurer tout cet espace. Et puis, il y a aussi un atout clé pour notre territoire, c'est le canal Seine-Nord-Europe, il ne passe pas chez nous mais, nous sommes à 25 kms, 30 kms et si nous ne sommes pas capables d'en tirer profit notamment en développant de la logistique et sur les plateformes intérieures, que l'on peut appeler ports intérieurs, honnêtement nous aurions loupé le coche et j'ai pas l'intention qu'on le loupe. Voilà quelques-uns des sujets sur lesquels nous aurons besoin d'être engagés dans les années qui viennent. Je voulais aussi dire un mot à celles et ceux qui cesseront de siéger dans cette instance, parce qu'ils en ont fait également le choix, je les remercie très sincèrement, au-delà de la cérémonie des vœux que nous avons pu faire dans la salle des fêtes que nous a mis à disposition Philippe LEMOINE mais, en tout état de cause, vous avez fait des choses bien pour le Saint-Quentinois et, vous vous êtes battus pour la population et, se battre pour les gens par les temps qui courent c'est ce qu'ils attendent en priorité. Je vais lever cette séance, je suis désolé de ne pas pouvoir rester davantage mais, j'ai une réunion importante qui m'attend chez Monsieur le Préfet, réunion que j'ai demandée pour faire le point sur l'épidémie de Coronavirus mais, je lève cette séance et je vous remercie très sincèrement de votre confiance. A très bientôt.